



AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 4 novembre 2019 à 19 h, le règlement suivant :

- Règlement sur la taxe relative aux services – exercice financier 2020 (RCA19-27003).

PRENEZ EN OUTRE AVIS que le règlement est maintenant en vigueur.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement mentionné ci-dessus à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

FAIT À MONTRÉAL, CE 7^E JOUR DE NOVEMBRE 2019.

La secrétaire d'arrondissement,

Dina Tocheva